

Installez des avertisseurs de fumée. C'est la loi!



La plupart des incendies mortels se produisent la nuit, quand les gens dorment. Souvent, les victimes ne se réveillent même pas.

Un avertisseur de fumée en bon état détectera la fumée et déclenchera une alarme qui vous permettra de quitter les lieux à temps.

Chaque habitation de l'Ontario doit être équipée d'un avertisseur de fumée en bon état à chaque étage et à l'extérieur de chaque pièce où l'on dort.

Propriétaires

Les propriétaires sont tenus d'installer des avertisseurs de fumée à chaque étage et à l'extérieur de chaque pièce où l'on dort, et de les maintenir en bon état.

Locateurs

Les locateurs sont tenus de veiller à ce que les logements dont ils sont responsables soient conformes à la loi.

Locataires

S'il n'y a pas un nombre suffisant d'avertisseurs de fumée dans le logement que vous louez, avertissez-en immédiatement le locateur. Les locataires ne doivent pas enlever les piles de l'avertisseur de fumée ni endommager celui-ci. C'est contraire à la loi.

Ne pas se conformer aux exigences du Code de prévention des incendies en matière d'avertisseurs de fumée est punissable d'une contravention de 235 \$, ou d'une amende maximale de 50 000 \$ pour les particuliers et de 100 000 \$ pour les personnes morales.

INSTALLATION ET ENTRETIEN DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Choisissez le bon avertisseur

Il existe diverses sortes d'avertisseurs de fumée, qui ont chacune des caractéristiques différentes. Voici quelques éléments à considérer pour choisir l'avertisseur le plus approprié :

- **Source d'énergie** : Les avertisseurs de fumée peuvent être branchés sur le courant électrique, alimentés par pile ou par une combinaison des deux. Si vous installez un avertisseur branché sur le courant, choisissez un modèle avec pile de secours en cas de panne d'électricité.
- **Technologie** : La plupart des avertisseurs de fumée sont du type à ionisation ou à cellule photoélectrique. Ceux du type à ionisation réagissent légèrement plus vite aux feux avec flammes, alors que les modèles à cellule photoélectrique détectent plus vite les feux couvants, à combustion lente.
- **Dispositif de pause** : Les avertisseurs de fumée munis d'un bouton de pause sont fortement conseillés, car le bouton de pause permet de taire le signal sonore temporairement sans déconnecter la source d'énergie.

Installez aux bons endroits

Il faut installer des avertisseurs de fumée à chaque étage et à l'extérieur des endroits où l'on dort. Comme la fumée monte, il faut les installer au plafond, ou si ce n'est pas possible, en haut d'un mur. Il faut toujours suivre les instructions d'installation du fabricant.

Évitez d'installer les avertisseurs trop près des salles de bain, fenêtres, ventilateurs de plafond, et appareils de chauffage et de cuisson.

Vérifiez chaque mois l'état de fonctionnement

Vérifiez chaque mois l'état des avertisseurs de fumée en utilisant leur bouton d'essai. Lorsque vous appuyez sur ce bouton, l'alarme devrait se faire entendre. Si l'alarme ne sonne pas, vérifiez la position des piles ou changez-les. Si l'alarme ne sonne toujours pas, changez l'appareil.

Changez les piles chaque année

Remplacez les piles par des neuves, au moins une fois par an, ou selon les instructions du fabricant. Changez aussi les piles dès que vous entendez le signal indiquant qu'elles sont faibles ou si l'alarme ne sonne pas lorsque vous appuyez sur le bouton d'essai.

Aspirez la poussière chaque année

La poussière peut boucher l'avertisseur de fumée. Vous pouvez nettoyer les avertisseurs à piles en ouvrant le couvercle et en aspirant délicatement la poussière avec une brosse à poils doux.

Pour les avertisseurs branchés sur le courant, coupez d'abord l'alimentation du circuit électrique et passez délicatement l'aspirateur sur l'extérieur de l'avertisseur. Rebranchez le courant et essayez l'avertisseur.

Remplacez les avertisseurs de fumée trop vieux

Tous les avertisseurs de fumée s'usent avec le temps. Remplacez ceux qui ont plus de dix ans par des neufs.

Prévenez les alarmes intempestives

La vapeur de la douche, la cuisson au four ou sur la cuisinière, ou l'utilisation du grille-pain peuvent déclencher l'avertisseur de fumée. Si c'est le cas, **n'enlevez pas les piles**. Vous avez plusieurs options pour prévenir les alarmes intempestives :

- Déplacez l'avertisseur de fumée. Parfois, quelques centimètres suffisent.
- Installez un avertisseur de fumée muni d'un dispositif de pause, ce qui vous permettra de taire temporairement l'alarme.
- Remplacez les avertisseurs de fumée situés près des cuisines par des avertisseurs à cellule photoélectrique.

Prévoyez votre évacuation

Assurez-vous que toutes les personnes vivant sous votre toit savent reconnaître la sonnerie de l'avertisseur de fumée et quoi faire en cas d'alarme. Élaborez un plan d'évacuation avec les membres de votre famille et faites des exercices d'évacuation. Prévoyez deux voies de sortie de chaque pièce, si possible, et un lieu de rendez-vous à l'extérieur. Une fois dehors, ne retournez plus à l'intérieur. Il ne faut jamais entrer dans un immeuble en feu. Appelez le service d'incendie de chez un voisin ou avec un téléphone cellulaire.

